

bachas un nous mes artoine nicolas viguier & aristoine
francois cadier no^{rs} susculle de la delibération
du conseil de la Communauté de ce lieu de
laquele du vingt trois juin dernier qui nous
commet pour dresser devis du bachas & l'ouvert
à faire au moulin que la Communauté possède
au terrain de ce lieu l'artier des lombes dit des
cassolle & l'entant nous nous levions
transporter au dit moulin & après luy avoir
examine le local disons que le bachas doit estre
fait hors du dit moulin & attenant a ject lui
de cote du levant il commencera a quatre
pans du loin du dit moulin de cote du midy
en venant au nord il aura dix huit pans & 8
demi de long sept pans de large au
commencement & dix au bout de cote de
nord luy tout les murailles comprises les fondements
seront crusez trois pans de profundeur les murailles
auront deux pans de large au fondement une
pan & demi sur terre reduit par proportion
à un pan au toit le bachas sera cruse dans
la terre jusques à niveau du fossé qui sert
pour la fuite de l'eau du moulin de façon
que l'eau du bachas aye sa fuite il sera fait
une conduite en briques qui servira pour la fuite
de l'eau du bachas qui se degorgera dans le dit